



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Établi en vertu de l'article L2125-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales :  
Extrait des points essentiels des délibérations  
votées par le Conseil Municipal.

Le PROCÈS-VERBAL relatant tous les débats  
de la séance sera affiché ultérieurement.

**Date de convocation :**  
15/09/2020  
**Date d'envoi :**  
23/09/2020  
**Date d'affichage :**  
23/09/2020

L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Luynes, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 29  
Présents : 29  
Absents : 00  
Pouvoirs : 00  
Votants : 29

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,

Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Nathalie GIRAULT MORESVE, Hélène ODENT, Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Eric GUILMET.

**Absents excusés :**

Mesdames /  
Messieurs /

**Absents :**

Mesdames /  
Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

/

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU



## ORDRE DU JOUR :

### **DEL N° 29-09-2020/01** INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL - LISTE « LUYNES AVENIR ».

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la nomination en qualité de Conseiller Municipal de la liste « LUYNES AVENIR » de Monsieur Eric GUILMET en remplacement de Monsieur Philippe RAIMOND.

Monsieur Eric GUILMET est immédiatement installé.

### **DEL N° 29-09-2020/02** MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AUX INSTANCES EXTÉRIEURES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de procéder par un vote à main levée, du fait de l'accord unanime des Conseillers Municipaux sur l'objet de cette délibération.

DÉSIGNE Monsieur Eric GUILMET de la liste « LUYNES AVENIR » pour siéger, en remplacement de Monsieur Philippe RAIMOND, au sein :

- de la commission Urbanisme - Projets Généraux
- de la commission Culture - Association - Sports - Animations
- de la commission de contrôle du Répertoire Electoral Unique, en qualité de titulaire
- du Syndicat CAVITÉS 37, en qualité de délégué suppléant.

PRÉCISE que Monsieur GUILMET participera également aux réunions de travail liées aux commerces.

### **DEL N° 29-09-2020/03** DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2020

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la commune, exercice 2020 tel que figurant dans le tableau ci-dessous, qui concerne uniquement la section d'investissement et a pour objet essentiel de constater budgétairement la recette au titre de la DETR 2020.

SECTION INVESTISSEMENT					
IMPUTATION BUDGETAIRE				DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	PROGRAMME		
215	1341	020	215		119 490 €
21	21571	020	202	4 000 €	
21	2182	822	202	20 000 €	
21	2188	020	202	94 711 €	
21	2135	020	215	500 €	
10	10226	020		279 €	
TOTAL				119 490 €	119 490 €

**DEL N° 29-09-2020/04 TARIFS SAISON CULTURELLE 2020 - 2021**

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les tarifs ci-dessous concernant la Saison Culturelle 2020/ 2021. Il s'agit d'ajouter un tarif pour les manifestations dites exceptionnelles, sinon les tarifs demeurent inchangés depuis l'ouverture de La Grange en 2016.

**PRÉCISE** que la saison culturelle s'entend du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Tarifs	Tout public « Manifestation dite exceptionnelle » Catégorie A	Tout public Catégorie B	Petite forme Catégorie C	Jeune public Catégorie D
Tarif Plein	12 €	10 €	6 €	5 € (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit - de 3 ans)
Tarif Réduit : Étudiants, 10-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, intermittent du spectacle, personnel municipal	10 €	8 €	4 €	/
Tarif Abonné à partir de 3 spectacles	10 €	8 €	/	/
Tarif Groupes + de 10 personnes	10 €	8 €	4 €	/
Moins de 10 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	/
Etablissements scolaires luynois (écoles et collège Lucie et Raymond Aubrac)				2 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Etablissements scolaires extérieurs à Luynes				4 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Séance « petite enfance » (SMA Les P'tits Loups et RAM intercommunal)				Gratuit
Séance ALSH La Ruche d'Ernest et La Passerelle				Gratuit
Centre de loisirs extérieurs à Luynes				4 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs

**DEL N° 29-09-2020/05 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE RECYCLIVRE.**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la médiathèque de Luynes et l'entreprise sociale et solidaire RECYCLIVRE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**VALIDE** le choix de l'Association « Lire et faire lire » comme destinataire du reversement annuel de 10% du prix de vente net des livres donnés par la médiathèque à l'entreprise RecycLivres.

**DEL N° 29-09-2020/06 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION « VAL DE LUYNES EVENEMENTS ».**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** de désigner comme représentants de la commune à l'Association Val de Luynes Evénements :

- Madame Odile RITOURET
- Monsieur Daniel PERRICHOT
- Monsieur Antoine MAQUIN

**PRÉCISE** que se sont Madame Odile RITOURET et Monsieur Daniel PERRICHOT qui sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Val de Luynes Evénements :

**DEL N° 29-09-2020/07 AVENANT N° 2 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DE SERVICE OU PARTIE DE SERVICE ENTRE TOURS MÉTROPOLÉ VAL DE LOIRE ET LA COMMUNE.**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Luynes et Tours Métropole Val de Loire, (mise à disposition ascendante).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dits avenants et les pièces s'y rapportant.

**DEL N° 29-09-2020/08 AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE POUR L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO).**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO) en matière de litiges administratifs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DEL N° 29-09-2020/09 EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE D'EXONÉRER** du droit de terrasse d'un montant de 162 € les deux bars-cafés de la commune, au titre de l'année 2020.

**DÉCIDE D'EXONÉRER** du droit de stationnement d'un montant de 90 € les trois taxis bénéficiant d'un emplacement sur le territoire de la commune, au titre de l'année 2020.

**DEL N° 29-09-2020/10 SUBVENTION 2020 - MAISON FAMILIALE RURALE DE SORIGNY.**

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'attribuer à la Maison Familiale Rurale de Sorigny une subvention, au titre de l'année 2020, d'un montant de 45€

**DEL N° 29-09-2020/11 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PASTEUR.**

Après avoir pris connaissance de cette proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** de verser une subvention d'un montant de 457.50 € à la coopérative scolaire de l'école PASTEUR correspondant au remboursement de l'achat d'un ordinateur portable.

**PRÉCISE** que les crédits seront pris dans l'enveloppe allouée au budget de fonctionnement des affaires scolaires

**DEL N° 29-09-2020/12 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AVAP (CLAVAP).**

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**PROPOSE** de maintenir la composition de la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP) telle qu'initialement arrêtée en modifiant un ou deux nom(s) pour tenir compte des nouveaux élus ou de leurs nouvelles fonctions, à savoir :

**ELUS REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Monsieur Bertrand RITOURET : Maire de Luynes**  
**Madame Odile RITOURET : Adjointe au Tourisme et au Patrimoine**  
**Madame Danielle PLOQUIN : Conseillère Municipale en charge des commerces et des zones d'activités économiques - Conseillère Communautaire à Tours Métropole Val de Loire**  
**Monsieur Eric VERHILLE : Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'autorisation du droit des sols, à l'aménagement et au développement durable.**  
**Monsieur Michel HIRTZ : Adjoint délégué au PLU/AVAP, au patrimoine, aux classements**

**INSTITUTIONS ASSOCIEES :**

**Madame la Préfète, représentée par Madame Béatrice NOROIS ou Madame Isabelle HAENSEL**  
**Monsieur le Directeur de la DREAL, représenté par Monsieur Franck LELLU**  
**Monsieur le Directeur de la DRAC, représenté par la Mission de Coordination de l'Architecture et du patrimoine (MICAP).**

**PERSONNES QUALIFIEES :**

- ***Au titre de la protection du patrimoine :***  
**Monsieur Marc COCSET, Président de l'association Revivance du Patrimoine**  
**Monsieur Bruno MARMIROLI, Architecte Paysagiste**  
**Madame Christine CHASSEGUET, Retraitée responsable du service Parcs et Jardins de la Ville de Tours**  
**Monsieur COME, Président des Maisons Paysannes de Touraine**
- ***Au titre des intérêts économiques concernés :***  
**Monsieur Bernard BRIDIER Union Commerciale - Magasin Optic 2000**  
**Monsieur Loïc GICQUEL, Charpentier Couvreur, Compagnon du devoir.**  
**Monsieur Jean-Marc CHATEAU, Technicien du bâtiment.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h21.

Fait à Luynes, le 30 septembre 2020

Le Maire,

Bertrand RITOURET

